



**LYCEE POLYVALENT EMMANUEL MOUNIER
GRENOBLE**

LIVRET D'ACCUEIL POUR TOUS LES NOUVEAUX ÉLÈVES

**ANNÉE SCOLAIRE
2026 - 2027**



**6, AVENUE MARCELIN BERTHELOT
38029 GRENOBLE CEDEX 2**



04 76 86 64 32



ce.0380032D@ac-grenoble.fr



<https://emmanuel-mounier.ent.auvergnhonealpes.fr/>



Tram A - arrêt MOUNIER

Le mot du proviseur

Madame, monsieur,

Tout d'abord, je vous souhaite, ainsi qu'à votre enfant, la **bienvenue au lycée polyvalent Emmanuel MOUNIER** de Grenoble puisqu'il(elle) a été admis(e) au lycée, et vous allez donc devoir procéder à son inscription administrative.

Comme vous le savez, la région Auvergne-Rhône-Alpes a investi **plus de 53 millions d'euros dans la reconstruction du nouvel établissement** qui a été inauguré le 10 avril 2025 !

Ainsi, votre enfant va pouvoir bénéficier de nouveaux locaux avec **un gymnase encore plus grand, une salle polyvalente de 200 places et des salles de classe agréables et spacieuses** mais aussi un **internat mixte de 200 places**.

Soyez donc les bienvenus au lycée polyvalent Emmanuel MOUNIER, un lycée dont la tradition artistique, culturelle et linguistique (*) n'est plus à prouver et où sont réunies toutes les conditions de travail pour une réussite scolaire épanouie grâce à un climat scolaire où il fait bon vivre, où règne la sérénité et où chacun se respecte.

Donc, pour que l'entrée de votre enfant au lycée s'effectue dans les meilleures conditions, je vous invite à lire avec attention toutes les informations contenues dans ce livret d'accueil et à remplir, avec la plus grande attention, le dossier d'inscription ainsi que tous les autres documents demandés (fiche d'urgence non confidentielle, fiche intendance etc.). Toute l'équipe du lycée est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches. Vous n'hésitez donc pas à nous joindre si nécessaire pour de plus amples renseignements ou en cas de difficulté.

Je suis certain que le dialogue constant entre vous et les différents personnels du lycée, lors de cette rentrée mais également tout au long de l'année scolaire, permettra d'assurer les meilleures conditions de travail et de vie lycéenne à votre enfant.

Je souhaite donc à votre enfant une excellente année scolaire 2026 - 2027 en espérant que celle-ci soit synonyme de réussites, tant sur le plan personnel que sur le plan scolaire.

Bien cordialement,

M. Ludovic LESAGE,
proviseur du lycée polyvalent Emmanuel MOUNIER

(*) : il suffit de citer l'enseignement de spécialité « arts plastiques », la section binationale *ESABAC* - pour la voie générale - et les enseignements optionnels artistiques - arts plastiques, musique, théâtre - et linguistiques - arabe, portugais, turc - pour s'en convaincre !

PLANNING DE LA PRÉ-RENTRÉE

La pré-rentrée des élèves de **Seconde G. T. et professionnelle** aura lieu le **mardi 1^{er} septembre 2026 de 08 h 00 à 12 h 00** ; pour les élèves de **première année de C. A. P. de 09 h 00 à 12 h 00**. À partir de 13 h 00, un **entretien individuel** sera effectué (horaire et salle communiqués le jour de la pré-rentrée).

Les élèves de **Première générale, technologique et professionnelle** feront leur pré-rentrée le **mercredi 02 septembre 2026 de 08 h 00 à 10 h 00** et les élèves de **Terminale générale, technologique et professionnelle de 10 h 00 à 12 h 00**. Les élèves de **Terminale C. A. P.** seront accueillis **de 09 h 00 à 11 h 00**.

Les étudiants de 1^{ière} et 2^{ème} années de B. T. S. MCO seront accueillis le mercredi 02 septembre 2026 à 10 h 00.

Pour la pré-rentrée des **étudiants inscrits en P. P. P. E. 3^{ème} années ou en C. P. G. E. B/L, voir, fin août, la rubrique « actualités » du site internet du lycée.**

Vous serez accueilli(e) par votre professeur(e) principal(e) puis prendrez contact avec l'équipe éducative. Vous recevrez alors toutes les informations nécessaires à une bonne scolarité et prendrez connaissance de votre emploi du temps, de vos identifiants pour vous connecter à l'E. N. T. du lycée et recevrez vos manuels scolaires.

Tous les élèves devront se munir, le jour de la pré-rentrée, d'un cahier de textes / agenda, d'un cahier de brouillon et d'un stylo. Avant tout autre achat, il convient d'attendre les instructions des différents enseignants.



Pour tous les élèves de seconde et de première année de C. A. P. du lycée, un « entretien individuel de positionnement » sera mené par un ou deux d'enseignants de l'équipe pédagogique.

**Les cours débuteront,
pour tous les élèves,
le jeudi 03 septembre 2026
selon leur emploi du temps.**

IMPORTANT : à la rentrée, aucune demande de changement de classe ne sera acceptée quelle qu'en soit la raison !

PASS'RÉGION jeunes



Le Pass'Région jeunes est mis en place par la région Auvergne-Rhône-Alpes qui gère les lycées ; elle concerne les élèves de Seconde, Première et Terminale.

**LE PASS'RÉGION JEUNES EST OBLIGATOIRE
POUR TOUS LES ÉLÈVES
AFIN D'OBTENIR LES MANUELS SCOLAIRES
MIS À DISPOSITION
PAR LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
MAIS ÉGALEMENT POUR ACCÉDER AU LYCÉE
ET / OU AU RESTAURANT SCOLAIRE.**

TRÈS IMPORTANT : tous les élèves de Seconde ou de première année de C. A.P. feront leur demande lors de l'inscription au lycée afin d'éviter tout problème de saisie informatique.

La carte offre de nombreux avantages comme, par exemple, :

- mise à disposition des manuels scolaires ; 50 € pour l'achat de manuels complémentaires (si vous êtes lycéen en formation professionnelle ou en Première ou Terminale S. T. M. G.), à utiliser auprès des librairies ;
- culture : 5 places de cinéma dans les salles et festivals partenaires (participation d'1 € par entrée), 30 € pour des spectacles, concerts et festivals partenaires (danse, musique, théâtre...), 15 € pour l'achat de livres « loisir », un accès gratuit et permanent aux musées, musique et jeux vidéo en ligne (1 an d'accès gratuit à la plateforme DIVERCITIES) ;
- permis de conduire ou BAFA ou BAFD : la Région pourra financer une partie du permis de conduire B (1.000 €) ou le passage du BAFA ou BAFD (200 €) ;
- sport : 30 € de réduction sur une licence sportive annuelle ;
- santé : aide de 60 € pour financer ta formation PSC1 (formation aux premiers secours) ...

Le guide complet est téléchargeable [ICI](#).

FOURNITURES SCOLAIRES

Au lycée, il n'y a pas de liste de fournitures scolaires. Vos enseignants indiqueront, si nécessaire, le matériel demandé.

IMPORTANT : l'achat de la calculatrice se fera à la rentrée selon les conseils de vos enseignants.

Toutefois, en E. P. S., il y a lieu de prévoir une tenue adéquate comme cela est prévu au règlement intérieur : short ou survêtement, tee-shirt et chaussures de sport avec semelles amortissantes.



RESTAURANT SCOLAIRE

1 - Carte du restaurant scolaire, réservation du repas et tarifs

L'accès au restaurant scolaire est soumis à la possession de la carte *Pass'Région jeunes* qui permet de décompter les repas à chaque passage. Le solde s'affiche au moment de la distribution du plateau.

La réservation du repas est obligatoire (avant 10 h 15) soit à la « borne » située devant l'accueil, soit via l'application *MyTurboself* (en scannant le QR code ci-contre).

Pensez à rapporter, régulièrement, un chèque pour approvisionner votre carte en repas, au moins la veille pour le lendemain. Par exemple, pour l'achat de 10 repas, il faudra établir un chèque de 42,00 € à l'ordre de l'Agent comptable du lycée polyvalent Emmanuel MOUNIER, sans oublier d'indiquer au dos les nom et prénom de l'élève. Vous pouvez également le déposer dans la boîte aux lettres située à côté de la porte du bureau « comptabilité ».

Vous pourrez également payer en espèce à la « borne ». Pour toute difficulté, rendez-vous à l'intendance.

Pour les anciens élèves, le solde est conservé d'une année sur l'autre.



2 - Que faire en cas de perte ou de vol de la carte en cours d'année ?

Il faut avertir immédiatement le service de l'intendance qui rendra votre carte inutilisable. Dès l'obtention d'une nouvelle carte, celle-ci sera créditée du solde restant.

3 - Horaires d'accès au restaurant scolaire

Le restaurant scolaire est ouvert de 11 h 30 à 13 h 15. Aucun retard ne sera accepté !

4 - Gestion des soldes des cartes

En fin d'année scolaire, les élèves quittant l'établissement (notamment les élèves de Terminale) peuvent ajuster le solde de demi-pension en achetant uniquement le nombre de repas nécessaires pour terminer l'année scolaire.

Le remboursement du solde restant ne sera possible qu'en fin de scolarité au lycée et, uniquement, par virement bancaire. Dans ce cas, établir une demande écrite adressée au service intendance.

Pour les autres élèves, les repas non consommés en fin d'année scolaire sont réutilisables l'année suivante.

DEMANDE D'INTERNAT

Les demandes d'internat seront validées par une commission présidée par le chef d'établissement. Les conditions d'admission à l'internat sont les suivantes : éloignement géographique et capacité d'accueil limitée. L'établissement transmettra le dossier d'inscription à l'internat avant le 13 juillet 2025 par voie électronique. Le dossier, dûment complété, est à renvoyer uniquement par mail au ce.0380032d@ac-grenoble.fr.

**Merci de consulter, sur le site internet du lycée,
le règlement intérieur dans lequel figure le règlement spécifique de l'internat !**

TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour toute information concernant les transports scolaires, merci de scanner le QR code ci-contre.



FONDS SOCIAL LYCÉEN

Dans les lycées publics, un fonds social lycéen permet, en cas de difficulté financière, d'apporter une aide exceptionnelle à un(e) élève pour faire face à des dépenses de vie scolaire, de scolarité ou de restauration. Ces aides, accordées par le chef d'établissement, président de la « commission fonds social », sont soumises au dépôt d'un dossier « fonds social » géré par l'assistante sociale laquelle, après instruction, peut convoquer, à tout moment, la famille. Le dossier est disponible au secrétariat d'intendance. Le dépôt se fera dans le même bureau. Lors des commissions sont également décidées les aides accordées au titre de l'aide régionale de restauration, selon les mêmes principes que le fonds social.

Les jours de présence de l'assistante sociale ainsi que son nom seront communiqués dès la rentrée scolaire.

CENTRE DE CONNAISSANCES ET DE CULTURE (ex C. D. I.)

Le centre de connaissances et de culture est géré par deux enseignantes documentalistes ; leurs missions sont :

- * former les élèves à la culture de l'information (recherches documentaires, identité numérique, éducations aux médias ...) ;
- * mettre à disposition des ressources et des outils pour la recherche documentaire (portail E-sidoc ...) ;
- * favoriser l'accès à la documentation sur l'orientation (kiosque ONISEP) ;
- * encourager la lecture, les séances pédagogiques, favoriser l'accès à la culture (informations diverses) ;
- * impulser et participer à des projets pluridisciplinaires dans divers domaines : lecture, presse, médias, orientation, écriture ...

ATTENTION : les élèves accompagnés d'un(e) enseignant(e) lors d'un cours sont prioritaires sur les élèves venus faire des recherches individuelles.

L'utilisation des ordinateurs (accès à Internet, impressions ...) est placée sous la responsabilité des enseignantes documentalistes.

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS POUR LA VIE LYCÉENNE (C. V. L.)

Le C. V. L. est le lieu où les lycéens sont associés aux décisions de l'établissement. Il est constitué de 10 élèves délégués, de 5 enseignants ou personnel d'éducation, de 3 personnels ATOSS et 2 représentants des parents d'élèves. Il est présidé par le chef d'établissement.

Chaque année, les représentants lycéens du C. V. L. élisent, parmi eux, un représentant titulaire et un suppléant au conseil d'administration de l'établissement. Les élus y représentent les élèves.

Le C. V. L. a pour attributions d'améliorer la vie de l'établissement grâce à son rôle consultatif sur les questions liées à la santé, l'hygiène et la sécurité, au soutien et à l'aide aux élèves, aux principes généraux de l'organisation des études et du temps scolaire ...

LA MAISON DES LYCÉENS (M. D. L.)

Cf. document joint séparément.

L'ASSOCIATION SPORTIVE (A. S.)

Cf. document joint séparément.



LA FÉDÉRATION DE PARENTS D'ÉLÈVES (F. C. P. E.)

La F. C. P. E. (Fédération des Conseils de Parents d'Élèves) est la première fédération de parents d'élèves. Elle est présente dans la plupart des établissements où elle participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des élèves et représenter les parents. La F. C. P. E. est une force de propositions et d'actions.

Ce que défend la F. C. P. E. : laïcité, gratuité, rythmes scolaires, santé, droits des parents, droits des enfants et des jeunes. Pour avoir plus d'informations, vous pouvez contacter le conseil local de la F. C. P. E. en envoyant un mail à : fcpemounier@gmail.com.

AMÉNAGEMENTS DE LA SCOLARITÉ

Si votre enfant se trouve dans une situation de handicap (troubles « dys », pathologie médicale, reconnaissance de handicap ...) des aménagements spécifiques peuvent être mis en place pour l'année scolaire en cours.

* P. A. P. (plan d'accompagnement personnalisé) pour les élèves présentant des troubles liés aux apprentissages (dyslexie, dyspraxie, dysphasie, élève à haut potentiel ...). Le P. A. P. est établi en lien direct avec l'équipe enseignante, la famille et l'élève après accord du médecin scolaire et au vu d'un bilan orthophonique ou neuropsychologique récent pour tout le cycle au lycée.

* P. A. I. (projet d'accueil individualisé) pour les élèves nécessitant des soins, la prise d'un traitement sur le temps scolaire, une conduite spécifique en cas d'urgence. Si votre enfant est concerné, contactez l'infirmière scolaire qui relatera votre demande auprès du médecin de l'Éducation nationale et de l'équipe enseignante.

* P. P. S. (projet personnalisé de scolarisation) pour les élèves ayant une reconnaissance de handicap par la M. D. A. / M. D. P. H. I. Ce P. P. S. est établi par l'enseignant(e) référent(e) avec l'équipe éducative concernée par la réussite scolaire de votre enfant (proviseur ou proviseur adjoint, professeur(e) principal(e), C. P. E., infirmière ...).

* D. A. E. (demande d'aménagement aux examens) pour les élèves de Première et de Terminale. Ces demandes d'aménagement (tiers-temps, pause, scripteur ...) doivent être faites avant les vacances scolaires de Noël auprès du secrétariat des élèves.

Si votre enfant se trouve dans une de ces situations, contactez, le plus rapidement possible, l'infirmière ou le personnel de direction en charge du niveau dès la rentrée scolaire !

PETIT PENSE-BÊTE ...

VIE SCOLAIRE

ABSENCES : pour toute absence, la famille doit prévenir la « Vie scolaire » par téléphone au **04 76 86 64 30** dès la première heure de cours.

Un justificatif écrit (téléchargeable en scannant le QR code ci-contre) doit, le plus rapidement possible, être présenté au service de « Vie scolaire ». Un(e) élève qui ne l'aurait pas fait avant de se rendre en classe, risquerait de ne pas être admis(e) en cours et serait donc renvoyé(e) en « Vie scolaire ».



ABSENCE EN COURS DE JOURNÉE : pour toute journée commencée, la présence à tous les cours s'impose. En cas de force majeure, seul l'infirmière ou les C. P. E. peuvent autoriser un(e) élève à s'absenter (y compris pour les élèves majeur(e)s pour lequel(les)s une décharge de responsabilité est à signer).

RETARDS : afin de ne pas gêner le bon déroulement des cours, l'élève retardataire n'est pas admis en classe sauf si une évaluation est prévue ; il doit obligatoirement se présenter au bureau de « Vie scolaire » quelle que soit la situation !

DISPENSES : les dispenses d'E. P. S. (seul le modèle académique sera accepté) doivent obligatoirement être présentées à votre enseignant(e) d'E. P. S. qui en informera les C. P. E. et, le cas échéant, l'infirmière scolaire.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET CHARTES

Il est intéressant de bien lire et prendre connaissance du règlement intérieur et des chartes afin d'éviter tout dysfonctionnement pendant l'année scolaire ! Ces documents sont consultables en scannant le QR code ci-contre.



PETITS CONSEILS

S'il fallait donner une seule recommandation afin d'aborder dans de bonnes conditions cette nouvelle année scolaire, il conviendrait de retenir l'exigence primordiale du travail personnel. Vous devez donc posséder, du moins acquérir très rapidement, une méthode de travail qui garantisse deux choses : une bonne gestion de votre temps et une bonne assimilation des connaissances.

Gestion du temps : savoir ne pas perdre de temps et savoir utiliser à plein le temps consacré au travail, c'est se donner des objectifs. Fixez-vous dès la rentrée, en fonction de vos heures de cours obligatoires, un emploi du temps personnel qui organise travail et loisirs, concentration et détente. Suivez-le scrupuleusement ! Au départ, soyez exigeants ; vous aurez toujours le temps de réduire votre ambition initiale.

Assimilation des connaissances : étudier systématiquement les notions de base est indispensable. Apprenez à apprendre en dosant votre effort. Comme lors des années précédentes, il faut savoir, pour bien restituer mais attention ! Bien restituer n'est pas tout restituer ! Il faut raisonner à partir d'un sujet donné. Il faut donc trier les connaissances, les ordonner : composer n'est pas juxtaposer. Sachez aussi que la difficulté, comme l'effort, comporte des degrés. Ne brûlez pas les étapes. Revoyez vos bases à temps : la maîtrise progressive des difficultés suppose des acquis sûrs. D'autre part, sans sacrifier nullement vos ambitions et vos préférences, souciez-vous, dès à présent, d'élaborer patiemment votre projet de poursuites d'études. Aux côtés de vos enseignants, des conseillers principaux d'éducation et des personnels d'administration, une psychologue de l'Éducation nationale sont là pour vous guider.

**NE RENONCEZ PAS SANS SAVOIR. NE RENONCEZ PAS AVANT D'AVOIR RÉELLEMENT FAIT UN EFFORT ...
UNE SCOLARITÉ QUI A UN OBJECTIF EST UNE SCOLARITÉ MOTIVÉE.**

Il y a mille autres choses à vous dire : elles vous seront dites au lycée et surtout, n'oubliez pas ceci : n'attendez pas pour faire signe, pour demander de l'aide ou des conseils.

AUCUNE DIFFICULTÉ N'EST IRREVERSIBLE SI L'ON PEUT S'Y ATTAQUER À TEMPS. VOTRE AVENIR EST EN JEU.

Bon travail à toutes et à tous !